



Effets d'une caisse unique

**Konstantin
Beck,
Hünenberg See
(ZG)**

Dans l'édition du *Temps* du 26 octobre 2013, le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard estime qu'une caisse unique aboutirait à une baisse de primes LAMal pour 500 000 citoyens du canton, et à une hausse pour 200 000 autres personnes seulement. Une telle assertion me surprend, moi qui, de 1995 à 2013, ai calculé chaque année les primes d'un collectif de 900 000 à 1,3 million d'assurés suisses. Je me suis moi aussi posé la question de la répercussion d'une prime cantonale unique sur la charge due aux primes. Il en est résulté un livre non dénué d'humour et publié en septembre 2013 (*Caisse unique: voie sans issue*, Editions Slatkine, Genève). Pour mes calculs, je me suis fondé sur les statistiques officielles en matière de primes de l'Office fédéral de la santé publique et en admettant que les rabais octroyés pour les modèles de soins intégrés et les franchises plus élevées sont maintenus après le passage à la caisse unique. A la lecture du texte de l'initiative pour la caisse maladie publique, il n'est toutefois pas certain que ces rabais seraient conservés. Il s'avère cependant avec certitude que les habitants des régions «périphériques» du canton qui comptent une densité moins forte de médecins subventionneraient de manière croisée les primes des habitants de Lausanne et environs, bien que ceux-ci bénéficient, en comparaison, d'un approvisionnement nettement meilleur en soins et qu'ils consomment logiquement davantage de prestations de santé. Certes, on peut trouver cela normal. Mais on peut aussi le désapprouver. Quoi qu'il en soit, si l'on utilise les données de l'OFSP, on obtient une augmentation de primes pour 59,3% des citoyens, une augmentation pouvant atteindre 1075 francs (1). Voilà un résultat qui contredit clairement les affirmations de M. Maillard. [...]